

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 925

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

056 502 248 RCS Grenoble.

SAMSE.

Forme : Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Capital : 3458084.00 EUR.

Adresse : 2, Rue Raymond Pitet, 38100 Grenoble.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : SAMSE Forme : société anonyme à conseil d'administration Adresse du siège : 2 Rue Raymond Pitet - 38100 GRENOBLE - Capital : 3.458.084 € Numéro unique d'identification : 056 502 248 Lieu d'immatriculation : GRENOBLE Société absorbée : FINANCIERE VM DISTRIBUTION Forme : Société par Actions Simplifiée - Adresse du siège : Route de La Roche-sur-Yon - 85260 L'HERBERGEMENT Capital : 5.360.355 € - Numéro unique d'identification : 382 031 912 Lieu d'immatriculation : LA ROCHE-SUR- YON Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : 16.448.652,72 € Actif : 17.881.421,91 € Passif : 1.432.769,19 € Rapport d'échange des droits sociaux : la société SAMSE détenant la totalité des actions représentant l'intégralité du capital social de la société FINANCIERE VM DISTRIBUTION et s'étant engagée à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive des opérations de fusion, il ne sera pas procédé à l'échange de titres. Il n'y aura donc pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société SAMSE, et de ce fait il n'y a pas eu à déterminer un rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : néant - Date du projet commun de fusion : le 13 novembre 2024 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le 15 novembre 2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE pour la société SAMSE et le 14 novembre 2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHE SUR YON pour la société FINANCIERE VM DISTRIBUTION. Oppositions : Les créanciers, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-15 et R.236-2 du Code de commerce..